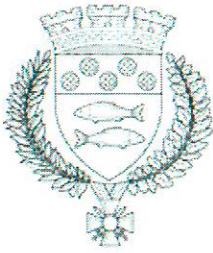


AR PREFECTURE

083-218301265-20180116-DEL18009-DE
Regu le 17/01/2018

N°DEL/18/009



Mairie de La Seyne-sur-Mer

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 16 JANVIER 2018

Ville de La Seyne-sur-Mer
Département du Var

ARRONDISSEMENT DE
TOULON

N°DEL/18/009

OBJET : AVANCES SUR SUBVENTIONS 2018 VERSÉES AUX ASSOCIATIONS - DROIT COMMUN ET PROJET ÉDUCATIF LOCAL (CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE - PRESTATIONS DE SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE)

Nombre de CONSEILLERS en exercice : 49

L'an deux mille dix-huit, le seize Janvier, à 8H00, le Conseil Municipal s'est assemblé en Séance Publique en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc VUILLEMOT, Maire.

Etaient présents

Marc VUILLEMOT, Anthony CIVETTINI, Denise REVERDITO, Claude ASTORE, Marie BOUCHEZ, Jean-Luc BIGEARD, Martine AMBARD, Isabelle RENIER, Christian PICHARD, Eric MARRO, Joëlle ARNAL, Danielle DIMO-PEREZ-LOPEZ, Jocelyne LEON, Christiane JAMBOU, Jean-Luc BRUNO, Florence CYRULNIK, Any BAUDIN, Robert TEISSEIRE, Claude DINI, Corinne SCAJOLA, Yves GAVORY, Marie VIAZZI, Salima ARRAR, Bouchra REANO, Olivier ANDRAU, Louis CORREA, Christopher DIMEK, Joël HOUVET, Patrick FOUILHAC, Alain BALDACCHINO, Virginie SANCHEZ, Damien GUTTIEREZ, Joseph MINNITI, Jean-Pierre COLIN, Nathalie BICAIS, Sandie MARCHESINI, Danielle TARDITI, Nathalie MILLE, Daniel BLECH

Etaient absents

Michèle HOUBART

Etaient excusés

Raphaële LEGUEN	Isabelle RENIER
Christian BARLO	Anthony CIVETTINI
Rachid MAZIANE	Bouchra REANO
Makki BOUTEKKA	Yves GAVORY
Riad GHARBI	Robert TEISSEIRE
Reine PEUGEOT	Joël HOUVET
Corinne CHENET	Jean-Pierre COLIN
Sandra TORRES	Sandie MARCHESINI
Romain VINCENT	Joseph MINNITI

Jean-Luc BIGEARD a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.
LE CONSEIL AINSI CONSTITUE,
Rapporteur : Monsieur Louis CORREA, Conseiller Municipal

La Commune de La Seyne-sur-Mer soutient les activités des associations oeuvrant sur son territoire à des fins d'intérêt général.

En début d'année, de nombreuses associations sont confrontées à des difficultés de trésorerie.

Parallèlement, la commune de La Seyne-sur-Mer et la Caisse d'Allocations Familiales du Var se sont engagées dans une action contractualisée de mise en oeuvre d'une politique de développement de l'offre de service d'accueil des enfants de 0 à moins de 18 ans.

Par délibération n° DEL/15/052 du 17 mars 2015, le Conseil Municipal a sollicité l'aide financière proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Var dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse 2014-2017.

Celui-ci énonce les objectifs que la Commune se propose d'atteindre :

- * améliorer et favoriser le développement de l'offre de service d'accueil des enfants et des jeunes,
- * contribuer à l'épanouissement et l'intégration dans la société de l'enfant et du jeune.

En contrepartie, la Caisse d'Allocations Familiales participe à la réalisation de ces objectifs par le versement d'une prestation de service "enfance et jeunesse" qui garantit un financement de 55 % des dépenses nouvelles de fonctionnement mises en oeuvre par la Commune dans la réalisation des objectifs précités.

Par ailleurs, le Contrat Enfance Jeunesse engage la Commune dans une démarche partenariale avec la Caisse des écoles et le secteur associatif pour soutenir le développement de l'accueil des enfants et des jeunes.

C'est pourquoi, dans l'attente du vote du budget, il est proposé d'accorder des avances sur les subventions 2018, soit :

- 256 447 € au titre du droit commun,
- 379 002 € au titre du contrat Enfance-Jeunesse,

soit un total de 635 449 €, selon la répartition détaillée jointe.

Ceci exposé, il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- octroyer aux associations listées des avances pour les montants détaillés dans le tableau joint en annexe ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents ;

AR PREFECTURE

063-218301265-20180116-DEL18009-DE
Reçu le 17/01/2018

N°DEL/18/009

- Imputer les dépenses au chapitre 65 - articles 6574 et 657361 pour la Caisse des écoles, du budget de la commune.

La proposition est soumise au vote de l'Assemblée.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

POUR : 42

ABSTENTIONS : 6 Reine PEUGEOT, Joël HOUVET, Danielle TARDITI, Patrick FOUILHAC, Alain BALDACCHINO, Virginie SANCHEZ

Transmission à la Préfecture du Var

Le : 17 JAN. 2018

Publication le : 17 JAN. 2018

Rendu exécutoire le : 17 JAN. 2018

Pour Extrait conforme


Marc VUILLEMOT

Maire de La Seyne-sur-Mer
Vice-Président de
Toulon-Provence-Méditerranée

AR PREFECTURE

083-218301265-20180116-DEL18009-DE
Regu le 17/01/2018

NOM DE L'ASSOCIATION

	AVANCES DROIT COMMUN 2018	C.E.J. VOLET ENFANCE 2018	C.E.J. VOLET JEUNESSE 2018	TOTAL 2018
Rêve lune		375,00 €		375,00 €
Bayamo	3 300,00 €			3 300,00 €
La Seyne Jazz Worshop	3 000,00 €			3 000,00 €
Les Ateliers de l'Image	3 000,00 €			3 000,00 €
Fées et Ries	2 000,00 €			2 000,00 €
Total CULTURE	11 300,00 €	375,00 €	0,00 €	11 675,00 €
Baby Logis		3 750,00 €		3 750,00 €
Le moulin à paroles		2 750,00 €		2 750,00 €
Crèche La Farandole	4 950,00 €	7 688,00 €		12 638,00 €
Association Nouvel Horizon – microcrèche & les colombes		7 500,00 €		7 500,00 €
Crèche L'Ile aux Enfants	10 575,00 €	19 689,00 €		30 264,00 €
Total ENFANCE et PETITE ENFANCE	15 525,00 €	41 377,00 €	0,00 €	56 902,00 €
Association vivre en famille (AVEF)	3 285,00 €	5 000,00 €		8 285,00 €
Association de Prévention et d'Aide à l'insertion (APEA)	23 580,00 €			23 580,00 €
Association Intergénérationnelle de Quartier (AMIQ)	4 050,00 €		6 500,00 €	10 550,00 €
FJEP Toussaint Merle			5 000,00 €	5 000,00 €
Association Nouvel Horizon	6 682,00 €		20 000,00 €	26 682,00 €
Centre Social et Culturel Nelson Mandela	24 400,00 €		64 000,00 €	88 400,00 €
Maison Associative Enfant Famille Ecole (MAEFE)	16 425,00 €		45 500,00 €	61 925,00 €
Caisse des écoles			191 250,00 €	191 250,00 €
Total SOCIO-EDUCATIF (FAMILLE et LIEN SOCIAL)	78 422,00 €	5 000,00 €	332 250,00 €	415 672,00 €
Bureau Information Jeunesse (BIJ)	4 000,00 €			4 000,00 €
Maison Intercommunale d'Action Jeunes (MIAJ)	20 000,00 €			20 000,00 €
Total JEUNESSE	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €
Avenir Sportif de Mar Vivo	2 300,00 €			2 300,00 €
Club Nautique de la Méduse	3 000,00 €			3 000,00 €
Entente Gymnastique Trampoline Seynoise	5 800,00 €			5 800,00 €
Football Club Seynois	30 000,00 €			30 000,00 €
La Seyne Basket	7 000,00 €			7 000,00 €
La Seyne Var Handball	10 000,00 €			10 000,00 €
Société Nautique des Mouissèques	2 200,00 €			2 200,00 €
Union Sportive Seynoise	60 000,00 €			60 000,00 €
Vélo Sport Seynois	3 700,00 €			3 700,00 €
Yacht Club des Sablettes	3 200,00 €			3 200,00 €
Total SPORT	127 200,00 €	0,00 €	0,00 €	127 200,00 €
TOTAL DES AVANCES SUR SUBVENTIONS 2017	256 447,00 €	46 752,00 €	332 250,00 €	635 449,00 €
		379 002,00 €		